

Annexe de la directive relative à l'utilisation du fonds communal pour l'efficacité énergétique, la promotion des énergies renouvelables et la préservation des ressources naturelles

Ma rénovation économe en énergie		
Subvention	Conditions d'octroi	Montant subvention TTC
<p>Audit énergétique de votre bâtiment (CECB Plus)</p> <p><i>Certificat énergétique cantonal des bâtiments Plus</i></p>	<p>Valable uniquement pour les bâtiments existants</p> <p>L'étude doit être réalisée par un expert reconnu selon la liste disponible sur le site web: www.cecb.ch</p> <p>Valable également pour les CECB+ requis pour les demandes de subventions du canton</p> <p>Pour les bâtiments n'entrant pas dans les catégories CECB+ (p.ex. halle industrielle), la subvention peut être accordée pour autant que l'étude respecte les critères du cahier des charges de l'Office Fédéral de l'Energie.</p>	<p>40% du coût, max. CHF 2'000.- par étude</p>
<p>Protections solaires</p>	<p>Le bâtiment est construit avant les années 2000</p> <p>Aucun système de refroidissement n'est prévu dans le projet de rénovation</p> <p>Les protections solaires sont à l'extérieur. Il peut s'agir, de stores à lamelles ou de toiles dont la performance est démontrée ($g < 0.10$)</p> <p>Isolation du caisson de stores et télécommande à distance.</p>	<p>CHF 80.-/m² d'ouverture</p> <p>Max. CHF 4'000.- par requérant-e</p>
<p>Remplacement des fenêtres pour les bâtiments existants</p>	<p>Verre isolant triple: valeur Ug < ou égal à 0.7W/m²K.</p>	<p>CHF 100.-/m², vide de maçonnerie</p> <p>Max. CHF 3'000.- par requérant-e</p>
<p>Panneaux solaires photovoltaïques</p>	<p>Nous acceptons les extensions pour autant que le plafond de CHF 3'000.-- par installation ne soit pas dépassé</p> <p>Nous n'acceptons pas les demandes pour le démontage et remontage d'une installation existante qui a déjà été subventionnée</p> <p>Constructions nouvelles ou existantes, tant que la pose de panneaux photovoltaïque n'est pas exigée légalement</p> <p>Subvention accordée suite à la remise du certificat d'installation.</p>	<p>CHF 150.-/kWc pour les installations <6 kWc</p> <p>CHF 250.-/kWc pour les installations entre 6 et 15 kWc</p> <p>CHF 150.-/kWc pour les installations > 15 kWc</p> <p>max. CHF 3'000.- par installation</p>

Mon entreprise exemplaire		
Subvention	Conditions d'octroi	Montant subvention TTC
Accompagnement de projet	<p>Entreprise physique</p> <p>Siège social et activités basées à Monthey</p> <p>Le projet vise l'adoption d'actions directes en matière de durabilité.</p>	4 heures de coaching offertes
Mon projet exemplaire	<p>Entreprise physique</p> <p>Siège social et activités basées à Monthey</p> <p>Le projet vise l'adoption d'actions directes en matière de durabilité</p> <p>Le projet est mature, défini, budgetisé, les ressources humaines et financières sont déterminées</p> <p>La mise en œuvre du projet et le recours à une subvention est motivé</p> <p>Le projet coûte plus de CHF 1'000.-.</p> <p>Le projet est accepté par le groupe de travail de validation des subventions</p> <p>Le projet peut être porté par un groupement d'entreprise.</p>	<p>Le montant de la subvention varie en fonction de la nature et du coût du projet, mais ne peut dépasser 20% du coût total et est de maximum 10'000 CHF.</p> <p>Le coût estimatif du projet doit être au minimum de 1'000 CHF pour bénéficier d'une subvention.</p>

Je me déplace responsable

Subvention	Conditions d'octroi	Montant subvention TTC
Vélo électrique	L'achat a été effectué auprès d'un commerce situé sur le territoire de la commune de Monthey.	20% du prix d'achat max. CHF 300.-
Voiture électrique	Aide pour l'achat d'un véhicule neuf Véhicule 100% électrique Déduction d'éventuels rabais ou autres subventions Véhicule de classe énergétique A Leasing admissible Maximum deux véhicules subventionnés par entreprise La demande peut s'effectuer après l'achat, cependant l'octroi de la subvention n'est pas garanti La demande doit être effectuée dans les 3 mois après l'achat du véhicule.	5% du prix d'achat d'un véhicule électrique max. CHF 1'500.-

Mon jardin vivant

Subvention	Conditions d'octroi	Montant subvention TTC
<p align="center">Plantation d'arbres</p>	<p>L'investissement coûte plus de CHF 100.-</p> <p>Arbres indigènes correspondants à la liste établie ou espèce reconnue comme indigène par infoflora.ch.</p> <p>Le montant de subventionnement sera calculé selon les essences indigènes plantées</p> <p>La demande doit être effectuée dans les 6 mois après la plantation des arbustes</p> <p>La demande peut s'effectuer après les travaux, cependant l'octroi de la subvention n'est pas garanti</p> <p>Le-la requérant-e s'engage à entretenir les arbres dans le respect de la biodiversité et des oiseaux.</p>	<p>25% de l'achat, max. CHF 700.-</p>
<p align="center">Haies vives</p>	<p>Remplacement d'une plantation existante (p. ex. laurelles, thuyas)</p> <p>Essences indigènes correspondants à la liste établie ou espèce reconnue comme indigène par infoflora.ch</p> <p>Haies composées au minimum de 2 essences indigènes reconnues</p> <p>Le montant de subventionnement sera calculé selon les essences indigènes plantées</p> <p>Le-la requérant-e s'engage à entretenir les arbres dans le respect de la biodiversité et des oiseaux.</p>	<p>25% de l'achat, max. CHF 4'000.-</p>
<p align="center">Dispositif de récupération des eaux de pluie pour l'arrosage</p>	<p>Cuve d'au moins 150l</p> <p>La demande doit être effectuée au plus dans les 6 mois après l'achat du dispositif</p> <p>Le-la requérant-e s'engage à mettre en place les prescriptions cantonales de lutte contre le moustique tigre</p> <p>La demande peut s'effectuer après l'installation, cependant l'octroi de la subvention n'est pas garanti.</p>	<p>CHF 1.- par litre de capacité de stockage</p> <p>max. CHF 1'000.- ou prix du dispositif</p>